

## **Commémoration du tricentenaire de la mort de Vauban en 2007 - Organisation de stages de formation - Rémunération des intervenants**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de la préparation de la commémoration du tricentenaire de la mort de Vauban en 2007 et de la démarche d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la mission Patrimoine de la Ville de Besançon propose plusieurs stages sur le thème des sites fortifiés par VAUBAN à Besançon et candidats à l'inscription du patrimoine mondial.

Ces stages sont organisés à destination des guides conférenciers, enseignants, membres d'associations travaillant sur le thème du patrimoine, membres du comité de soutien de Besançon, agents de l'Office du Tourisme et agents de la Ville en liaison.

L'objectif est de délivrer à ces participants à la fois une connaissance de terrain et une connaissance théorique sur les fortifications bisontines candidates à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les intervenants, sont des spécialistes de la fortification ou de Vauban (par exemple Michèle VIROL, biographe de Vauban, ou Nicolas FAUCHERRE, Professeur des Universités, historien spécialiste des fortifications).

La Ville de Besançon versera à ces intervenants un défraiement forfaitaire (transport, hébergement, restauration) de 500 €/jour. En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011.324/6228.6002 CS 10032 qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits inscrits au chapitre 011.324/6042.6002 CS 10032 du budget primitif 2006.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir avec les intervenants,

- adopter le montant du défraiement forfaitaire par intervenant fixé à 500 € par jour.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.*